

## **NOTE DE PRESENTATION BP 2024**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2024 de la ville.

Lors de sa séance du Conseil municipal du 07/02 dernier, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat s'est tenu et le rapport présentant les orientations budgétaires, a été adopté.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les principaux éléments pris en compte pour construire et équilibrer le budget 2024, sont les suivants :

- Maintien de l'investissement pour le développement de la ville,
- Pas d'augmentation des tarifs ni des taux de fiscalité
- Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement plus important qu'en 2023,
- Un recours à l'emprunt maîtrisé.

La ville de CESSON comptant 11 250 habitants au 01/01/2024, la maquette budgétaire sera présentée par nature avec une présentation fonctionnelle au niveau du chapitre pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

### ***A – La section de fonctionnement :***

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant total de 17 169 777,28 €, équivalent en dépenses et en recettes. Cette somme est en hausse de + 13,36 % par rapport au budget et DM inscrits pour l'année 2023.

#### **1 – Les recettes**

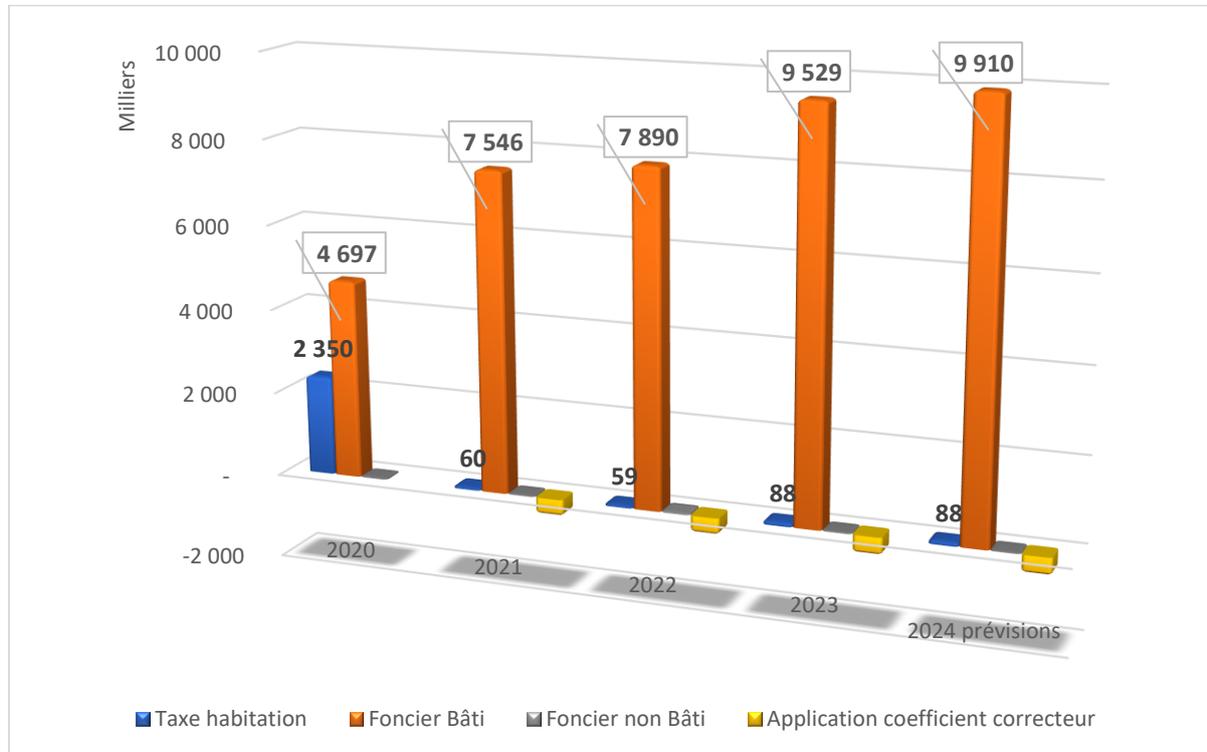
Les recettes apparaissant à la section de fonctionnement sont les ressources régulières de la Ville.

Celles-ci ont été estimées avec l'aide de notre prestataire Finance Active.

### **Fiscalité :**

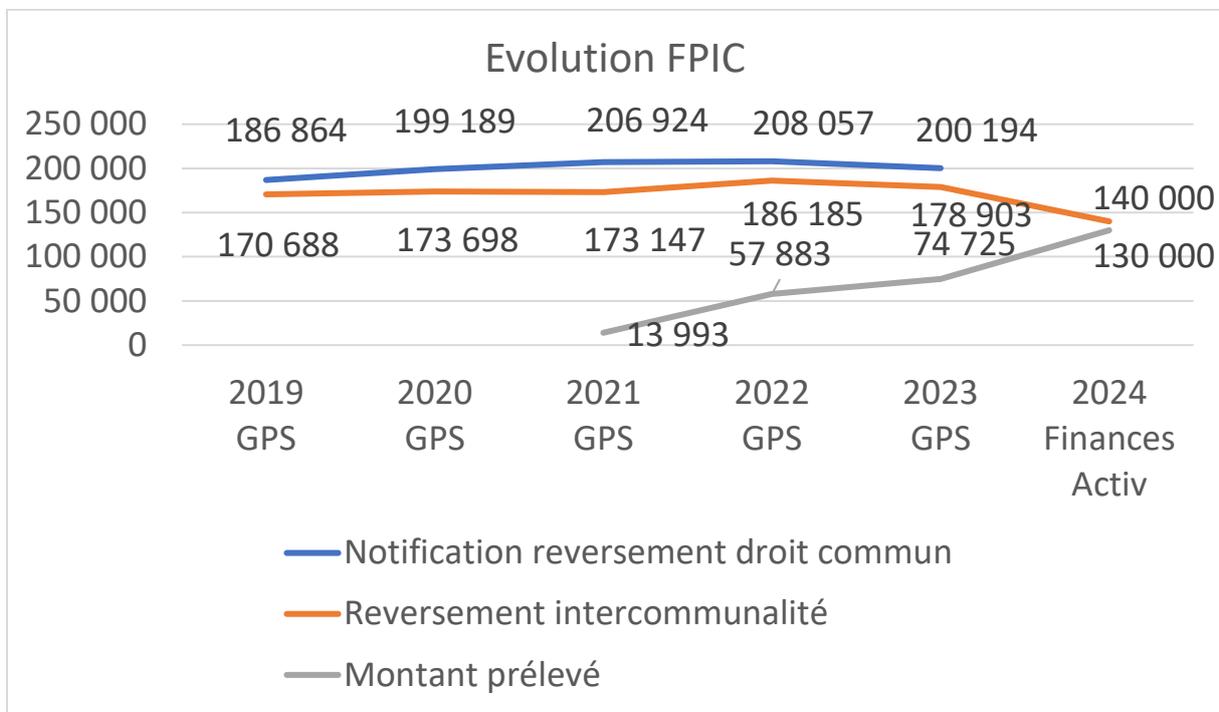
Première ressource du budget communal, la fiscalité des ménages n'a pas connu d'augmentation jusqu'en 2022. Les bases fiscales sont revalorisées chaque année grâce à un coefficient de revalorisation voté chaque année dans la loi de finances proportionnel à l'inflation. Ces bases augmentent de 3,9% cette année. Aucune augmentation des taux n'est proposée cette année.

L'état 1259 relatif aux bases fiscales n'ayant pas encore été adressé par la DGFIP, l'évaluation des contributions directes a donc été faite en tenant compte d'une augmentation des bases (hors locaux commerciaux) et du taux de la taxe foncière. Cette évolution se traduit comme indiqué ci-dessous :



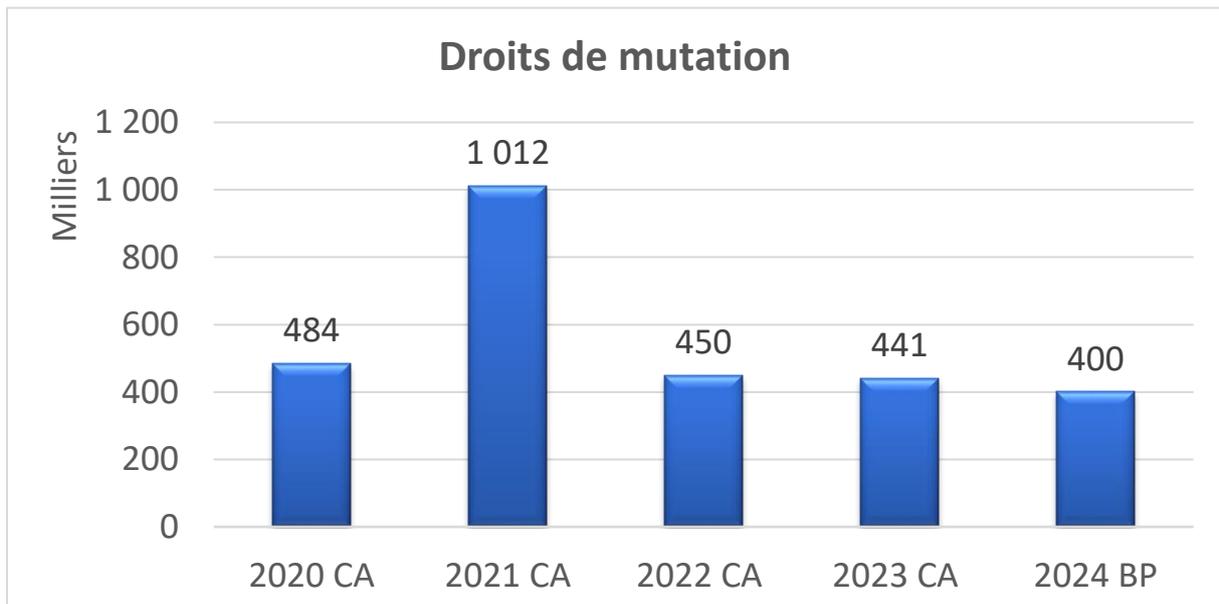
### **FPIC :**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mis en place en 2012 constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines communes pour la reverser à d'autres moins favorisées. Ainsi, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud ayant opté pour une répartition dérogatoire libre, la ville perd tous les ans une partie de cette recette au profit de la péréquation. En 2024, compte tenu des nouvelles règles de calcul de la péréquation devraient faire baisser notre dotation et augmenter notre prélèvement pour arriver d'ici quelques années à n'être plus que contributeur.



#### **Droits de mutation :**

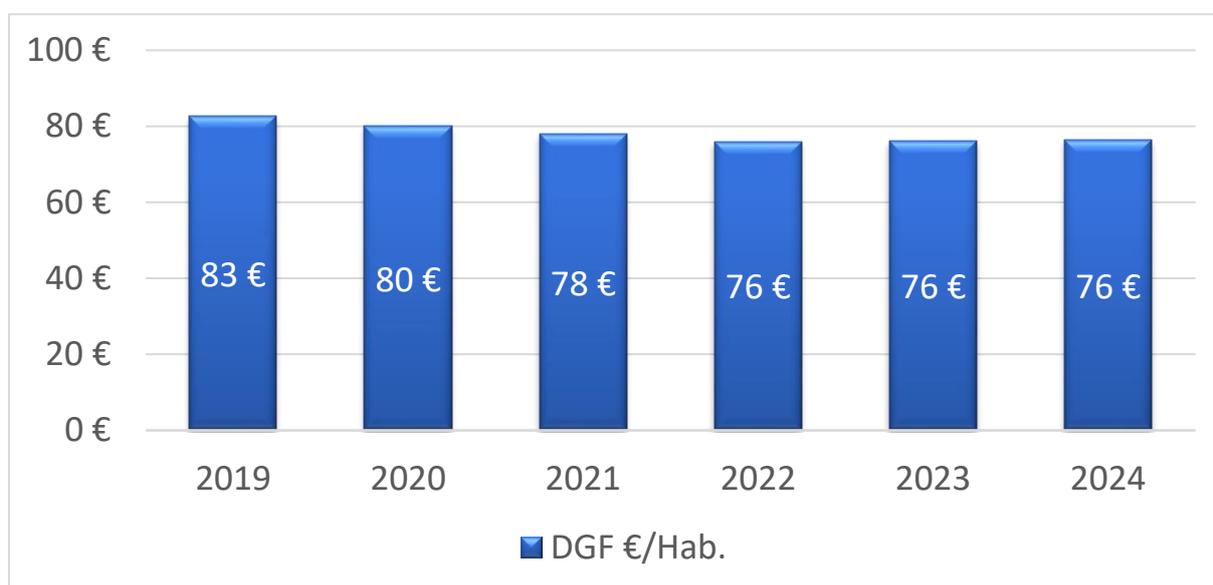
L'inscription pour 2024 est une hypothèse relativement prudente, dans un contexte incertain marqué, entre autres, par des tarifs assez haut des prix de l'immobilier et par une difficulté pour les ménages à emprunter.



#### **DGF :**

Malgré la hausse de l'enveloppe nationale de Dotation Globale de Fonctionnement pour 2024, et une évolution favorable de la population de la commune, la dotation forfaitaire devrait être stable en 2024, compte tenu de la suppression de l'écrêtement pour la seule année 2023.

Pour rappel, la ville a perdu la part de la dotation de solidarité rurale en 2017 avec le passage à plus de 10 000 habitants mais a pu bénéficier en 2024 de la Dotation de Solidarité Urbaine. Finances Activ nous prévoit un maintien de cette dotation en 2024 malgré un classement très proche de la sortie de cette dotation



Principales recettes réelles de fonctionnement les « impôts et taxes » représentent 58,80 % des recettes réelles de fonctionnement, les « dotations et participations » 10,83 % et les « produits des services » 5,73 % (recettes des services rendus par la ville à la population : cantines scolaires, centres de loisirs, accueils pré et post scolaire, crèche familiale, etc.).

Afin de promouvoir l'équité tarifaire en fonction de la situation économique des familles bénéficiaires de certains services municipaux, il a été décidé en 2021 d'introduire un taux d'effort appliqué au quotient familial. Il a également été fixé un tarif minimum « plancher » et un tarif maximum « plafond ». Pour 2024, aucune augmentation de tarif n'est prévue dans ce BP.

Le résultat antérieur reporté représente 19,87 % du budget total, et permettra ainsi un virement à la section d'investissement plus important afin de financer une partie des investissements prévus.

Compte tenu de ce qui précède, la structure des recettes de fonctionnement pour 2024 s'établit de la manière suivante :

	BP 2023 + DM	CA 2023	BP 2024	Evolution BP/BP
013 : Atténuations de charges	53 763	193 793	71 540	33,07%
70 : Produits des services	978 088	1 012 679	983 980	0,60%
73 : Impôts et Taxes	9 915 184	10 395 941	10 096 464	1,83%
74 : Dotations et participations	1 974 010	2 423 084	1 860 251	-5,76%
75 : Autres produits de gestion	562 900	580 976	534 555	-5,04%
76 : Produits financiers	0	0	18 000	
77 : Produits exceptionnels	0	19 367	0	
<b>Total opération réelles</b>	<b>13 483 945</b>	<b>14 625 840</b>	<b>13 573 790</b>	<b>0,67%</b>
002 : Excéd. antérieur reporté	1 441 825		3 411 177	136,59%
042 : Opérations d'ordre	220 477	220 433	193 810	-12,10%
<b>TOTAL</b>	<b>15 146 247</b>	<b>14 846 273</b>	<b>17 169 778</b>	<b>13,36%</b>

## 2 – Les dépenses

**La chapitre 011 recule de 2,68%** Résultats d'un tarif sans hausse successive des prix des énergies (gaz & électricité). Nous subissons néanmoins de forte augmentation sur certains postes de dépenses comme le transport à la personnes (de 50 à 90% d'augmentation suivant les courses).

Notre marché d'assurance pour les biens immobilier passe de 18 000€ en 2023 à 55 000€ en 2024. Les franchises de ce contrat passent de 1500€ à 15 000€ en cas de sinistre mineur. En cas d'incendie, vandalisme ou autres risques annexes, la franchise passe à 150 000€ qui sera portée à 500 000€ en cas d'émeutes ou de mouvement populaire. Une ligne budgétaire de 150 000€ a été prévue pour pouvoir honorer la franchise en cas de sinistre sur un de nos bâtiments.

**La progression du chapitre 012 (+ 0,38 %)** résulte de la conjonction, sur l'exercice 2024 d'une augmentation de 5 points pour les fonctionnaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et d'une grande difficulté à recruter sur certains services (Assistants maternelles ...) Certains postes n'ont pas été recréés suite à des mutations ou des départs en retraites et ont donné lieu à des réorganisations en interne.

### ➤ La progression naturelle des carrières des fonctionnaires :

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est un phénomène qui contribue habituellement à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons, des promotions de grades ou de la promotion interne.

Cette augmentation naturelle des rémunérations, liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires, découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents.

Ainsi le GVT est estimé pour 2024 à hauteur de 30 000 €.

Il est à noter que le chapitre 012 est le premier poste de dépenses de la collectivité et représente 41,34 % du budget de fonctionnement.

**L'augmentation du chapitre 014 (+ 1,84 %)** est due à la contribution toujours plus importante au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) appelée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Versée pour 58 000 € en 2022 elle est estimée par Finance Active à hauteur de 130 000 € en 2024. Les autres dépenses de ce chapitre restent stables.

**Le chapitre 65 augmente (+ 38,35 %)** du fait de la progression, entre autres, des contributions au SDIS, au Syndicat Intercommunal et au CCAS en hausse.

**Le chapitre 66 diminue une nouvelle fois en 2024 (- 11,45 %)** correspondant à la volonté permanente de diminution de la dette de la ville et à la contractualisation d'emprunts à des taux nettement inférieurs (0,57 % en 2021 et 1,69 en 2023 contre 4,75 % pour le « grand emprunt »).

Le résultat dégagé en 2023 permet d'inscrire en 2024 au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » une somme de 2 770 000 €, soit une augmentation de 123,39 % par rapport à 2023 afin de financer les investissements prévus en ayant recours à l'emprunt de façon modéré.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

	<b>BP 2023 + DM</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Evolution BP/BP</b>
011 : Charges générales	3 758 711	2 792 589	3 658 008	-2,68%
012 : Charges de personnel	7 071 679	6 635 688	7 098 216	0,38%
014 : Atténuation de produits	490 175	443 361	499 210	1,84%
022 : Dépenses imprévues	0			
65 : Autres charges gestion	1 779 719	1 743 621	2 461 533	38,35%
66 : Charges financières	184 000	178 488	162 941	-11,45%
67 : Charges exceptionnelles	9 200	5 743	10 000	8,70%
<b>Total opérations réelles</b>	<b>13 293 484</b>	<b>11 816 990</b>	<b>13 889 908</b>	<b>4,49%</b>
023 : Virement section d'invest.	1 240 000		2 770 000	123,39%
042 : Opérations d'ordre	412 763	415 172	509 870	23,53%
<b>TOTAL</b>	<b>14 946 247</b>	<b>12 214 662</b>	<b>17 169 778</b>	<b>14,88%</b>

## **B – La section d’investissement :**

La section d’investissement s’équilibre pour un montant total de 8 609 209,81 € reports compris, équivalent en dépenses et en recettes, en augmentation de 110 % par rapport au BP 2023 et aux décisions modificatives.

### **1 – Les recettes**

La structure des recettes d’investissement est la suivante :

	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Evolution BP/BP</b>
10 : Dotations et réserves + 1068	652 000	651 390	892 260	36,85%
13 : Sub. Invest. reçues	1 150 556	348 811	3 741 523	225,19%
16 : Emprunts et dettes	500	551	400 600	
21 : Immobilisations corporelles	0	0		
<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 803 056</b>	<b>1 000 752</b>	<b>5 034 383</b>	<b>179,21%</b>
001 : Résultat reporté	547 732			
021 : Vir. de la section fonct.	1 240 000		2 770 000	123,39%
040 : Opérations d’ordre	412 763	415 172	509 870	23,53%
041 : Opérations patrimoniales	103 710	64 333	285 000	174,80%
<b>Total</b>	<b>4 107 261</b>	<b>1 480 257</b>	<b>8 599 253</b>	<b>109,37%</b>

- La section d’investissement est déficitaire de 310 259,73€ il convient donc d’affecter obligatoirement cette somme au titre du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- Choix d’affectation supplémentaire de 352 000,27 € au titre du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

Les excédents de fonctionnement capitalisés permettent de figer des crédits de fonctionnement vers l’investissement et permettre ainsi le financement des investissements pour avoir moins besoin du recours à l’emprunt. Le chapitre 10 est en hausse du fait de l’augmentation de la hausse de l’affectation au 1068.

Le virement de la section de fonctionnement de 2 770 000 € est en hausse de 123,39 % par rapport à 2023 et il est prévu d’emprunter 400 000€ afin de maintenir de bons ratios financiers fin 2024.

Les subventions inscrites au chapitre 13 « Subventions d’investissement » sont en majorités des subventions pour :

- L’agrandissement / réhabilitation de la crèche la subvention de la CAF pour 340 000 € ainsi que le contrat CAR de la région pour 313 149€,
- La subvention DSIL pour l’extension du groupe scolaire Paul Emile Victor et du demi stade pour 1 617 600€
- La subvention de la région CAR pour les aires de jeux pour 36 890€
- Le fond de concours de GPS de 312 839,50€ pour des travaux de voiries, bâtiments et équipements informatique
- L’attribution d’une aide par l’EPA Sénart pour l’extension du GS PEV.
- Le fonds de concours de GPS pour l’extension du groupe scolaire Paul Emile Victor et du demi stade pour 447 184 €,

## 2 – Les dépenses

La section d'investissement retrace les opérations non renouvelables à l'identique chaque année et ayant une incidence qui se traduit par une modification de la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune.

La structure des dépenses d'investissement est la suivante, comparée avec l'année 2023 :

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution BP/BP
16 : Emprunts et dettes	737 300	734 482	749 680	1,68%
20 : Immo. incorporelles	77 165	56 976	361 102	367,96%
204 : Subv. d'équip. versés	280 600	220 143	277 587	-1,07%
21 : Immo. corporelles	903 652	613 742	1 306 270	44,55%
23 : Immo. en cours	1 684 356	418 183	4 937 300	193,13%
<b>Total opérations réelles</b>	<b>3 683 073</b>	<b>2 043 526</b>	<b>7 631 939</b>	<b>107,21%</b>
040 : Opérations d'ordre	220 477	220 433	193 810	-12,10%
041 - Opérations patrim.	103 710	64 333	285 000	174,80%
<b>Total</b>	<b>4 007 260</b>	<b>2 328 292</b>	<b>8 110 749</b>	<b>102,40%</b>

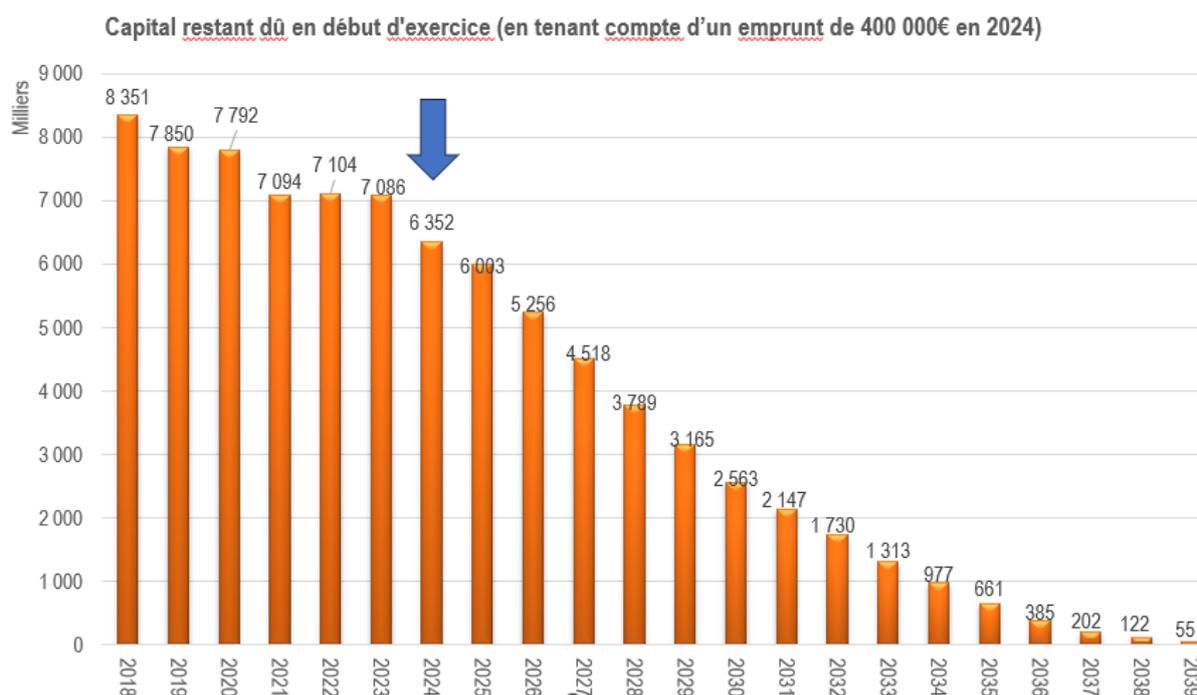
L'essentiel des dépenses d'investissement en 2024 est consacré aux points suivants :

- Chapitre 16 :
  - Remboursement des emprunts et éventuelles cautions pour 749 680 € représentant 9,24 % des dépenses d'investissement.
- Chapitre 20 :
  - Les frais d'études (études, missions de contrôles, diagnostics amiante...) pour la réhabilitation et l'agrandissement de la crèche ainsi que pour le groupe scolaire PEV et son stade pour 361 102 €,
- Chapitre 204 :
  - Versement d'une subvention pour l'aide à la construction de logements sociaux entraînant une diminution de l'amende Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) pour 56 987 €,
  - Versement à l'EPA d'une subvention pour le financement de la ZAC du centre-ville pour 43 600 €
  - Versement de l'attribution de compensation d'investissement pour la CA GPS pour 177 000 €.
- Chapitre 21 & 23 : Voir tableau ci-dessous :

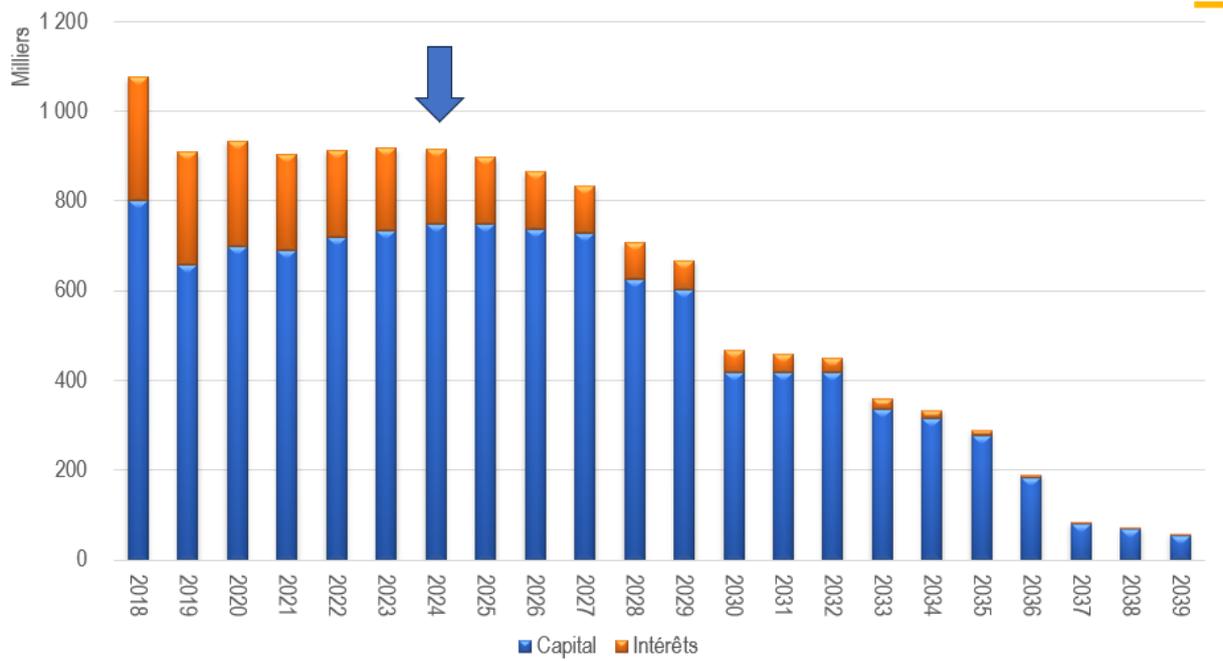
DEPENSES TTC	2024		
	Dépenses envisagées	Recettes envisagées	Total à financer 2024
Écoles - PEV -Sports Etudes	3 730 000	2 718 784	1 011 216
Crèche CLF	1 224 000	653 149	570 851
CTM	300 000		300 000
Voirie	250 000	125 000	125 000
Travaux écoles	200 000	100 000	100 000
Divers (Matériels, mobiliers, espace verts ...)	160 000		160 000
MSP	155 000		155 000
Entretien bâtiments	150 000	75 000	75 000
Matériel roulant	85 000		85 000
Chaufferies P3	70 750		70 750
Vidéoprotection	50 000		50 000
Plan Numérique	30 000	12839,50	17 160,50
Aires de jeux	88 536	36 890	51 646
<b>Totaux</b>	<b>6 493 286</b>	<b>3 721 662,50</b>	<b>2 771 623,50</b>

Les faibles emprunts contractés depuis 2010, voire l'absence d'emprunt pour 2020 et 2023, ont permis d'amorcer la diminution de la dette. Cette manœuvre a permis de retrouver des ratios financiers bons et de prétendre plus facilement à des demandes de subventions. Un emprunt de 400 000€ est inscrit cette année. La somme de cet emprunt permet toutefois de continuer à faire diminuer notre dette.

Ainsi, le profil d'extinction de la dette peut se schématiser comme suit au 31/12/N, en tenant compte du nouvel emprunt.



L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme de la ville.



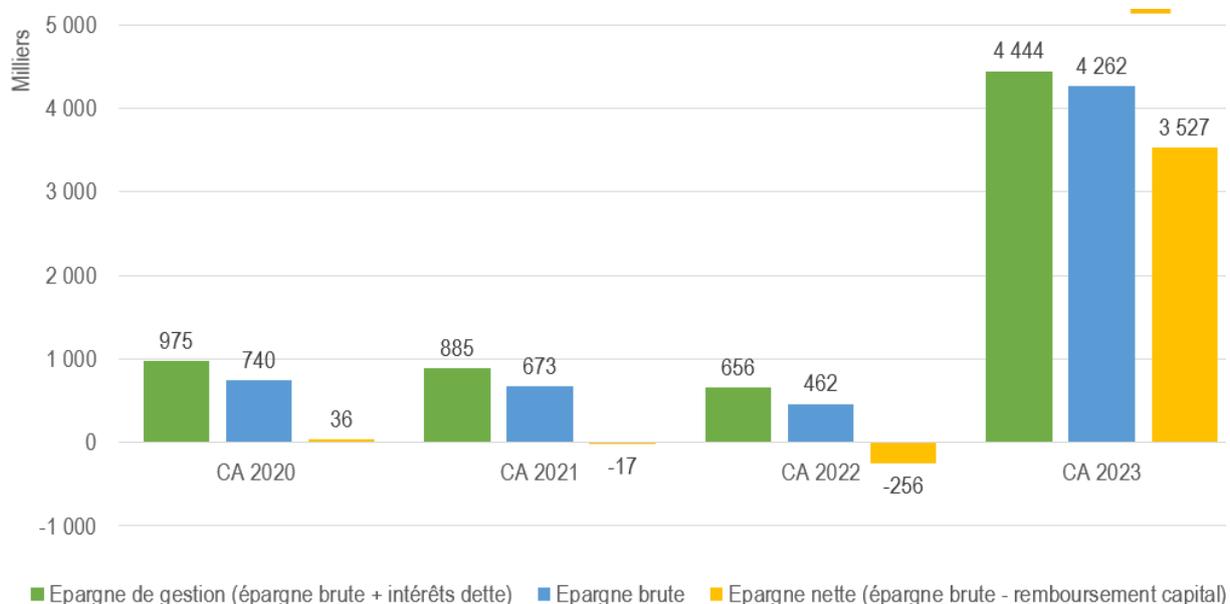
### ***C – Epargne et capacité de désendettement :***

#### **1 – Evolution de l'épargne :**

L'épargne de gestion (écart entre les dépenses hors charges d'intérêts et les recettes réelles de fonctionnement hors cessions) reflète les mouvements constatés sur la section de fonctionnement.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) est affectée notamment au remboursement de la dette. Il s'agit de l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement, après financement de la dette. Il s'agit de l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette. La capacité de la collectivité à investir est directement liée à cet indicateur.



Grâce à des hausses beaucoup moins importantes qu’annoncées par nos fournisseurs d’énergies, un maintien des efforts avec les services et suite à la décision d’augmenter les taux de la taxe foncière en 2023, nos taux d’épargne ont été meilleurs en 2023. Ces taux reflètent la capacité de la ville à pouvoir demander des subventions ou des emprunts et de pouvoir investir dans des projets.

## 2 – Désendettement :

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule en faisant le rapport de l'encours avec l'épargne brute.

Exprimé en nombre d’année, ce ratio est une mesure de solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d’années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identique, plus une collectivité dégage de l’épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12	7 792 490,07	7 094 353,54	7 103 753,55	7 085 764,96	6 351 513,95
Epargne brute	858 236,09	975 262,01	884 990,25	656 413,76	4 261 505
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>9,08</b>	<b>7,27</b>	<b>8,03</b>	<b>10,79</b>	<b>1,49</b>

Ainsi, le budget primitif 2024 pour la ville de CESSON, qu'il vous est proposé d'adopter chapitre par chapitre, se décompose de la façon suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget primitif 2024</b>
011 : Charges générales	3 658 007,74 €
012 : Charges de personnel	7 098 216,00 €
014 : Atténuation de produits	499 210,00 €
023 : Virement section d'invest.	2 770 000,00 €
042 : Opérations d'ordre	509 870,00 €
65 : Autres charges gestion	2 461 533,00 €
66 : Charges financières	162 940,54 €
67 : Charges exceptionnelles	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 169 777,28 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget primitif 2024</b>
002 : Excéd. antérieur reporté	3 411 177,09 €
013 : Atténuations de charges	71 540,00 €
042 : Opérations d'ordre	193 810,00 €
70 : Produits des services	983 980,00 €
73 et 731 : Impôts et Taxes	10 096 464,00 €
74 : Dotations et participations	1 860 251,21 €
75 : Autres produits de gestion	534 554,98 €
76 : Produits financiers	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 169 777,28 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Propositions du Maire</b>	<b>Budget primitif total 2024</b>
001 : Résultat reporté		310 259,73 €	310 259,73 €
040 : Opérations d'ordre		193 810,00 €	193 810,00 €
041 : Opérations patrimoniales		285 000,00 €	285 000,00 €
16 : Emprunts et dettes		749 680,00 €	749 680,00 €
20 : Immo. incorporelles	12 656,22 €	361 102,16 €	373 758,38 €
204 : Subv. d'équip. versés		277 587,43 €	277 587,43 €
21 : Immo. corporelles	100 031,17 €	1 306 270,27 €	1 406 301,44 €
23 : Immo. en cours	75 512,83 €	4 937 300,00 €	5 012 812,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>188 200,22 €</b>	<b>8 421 009,62 €</b>	<b>8 609 209,81 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Propositions du Maire</b>	<b>Budget primitif total 2024</b>
021 : Vir. de la section fonct.		2 770 000,00 €	2 770 000,00 €
040 : Opérations d'ordre		509 870,00 €	509 870,00 €
041 : Opérations patrimoniales		285 000,00 €	285 000,00 €
10 : Dotations et réserves		230 000,00 €	230 000,00 €
1068 : Excédents de fct capitalisés		662 260,00 €	662 260,00 €
13 : Sub. Invest. reçues	9 956,81 €	3 741 523,00 €	3 751 479,81 €
16 : Emprunts et dettes assimilées		400 600 €	400 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 956,81 €</b>	<b>8 599 253,00 €</b>	<b>8 609 209,81 €</b>